

## ARRETE MUNICIPAL

N° ARR2021-045

### Pose d'une benne– 16, route de Prat Paul

Le Maire de la Commune de PORSPODER,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2213.1 et 2213.2,

Vu le Code de la Route et notamment l'article R 225,

Vu la demande d'autorisation présentée le 6 août 2021 par Monsieur Loïc Pailler, pour installation d'une benne à gravats qui stationnera sur le domaine public situé devant le 16, route de Prat Paul ;

Considérant qu'en raison de ces travaux, il y a lieu d'apporter des restrictions de circulation afin de garantir la sécurité des usagers aux alentours et sur son parcours,

### **ARRETONS**

**Article 1er :** Monsieur Loïc Pailler est autorisé à poser une benne à gravats de 2.30m x 6m, sur le domaine public, à compter du 13 au 20 septembre inclus, lors des travaux, 16, route de Prat Paul.

Le stationnement des véhicules sera interdit dans l'emprise des travaux.

**Article 2 :** La signalisation sera conforme aux prescriptions définies par l'instruction interministérielle sur la signalisation temporaire.

La signalisation de protection du secteur est à la charge et sous la responsabilité de M. PAILLER.

**Article 3 :** Pendant les périodes d'inactivité du chantier, notamment de nuit et les jours non ouvrables, la signalisation sera adaptée.

La stabilité de la benne sera assurée en toutes circonstances.

L'espace devra être nettoyé après les travaux.

En cas de détérioration, le revêtement de sol sera réfectionné aux frais du demandeur.

**Article 4 :** Toute contravention au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

**Article 5 :** Ampliation du présent arrêté sera adressée à Monsieur le Sous-Préfet de BREST, M le chef de Brigade de la Gendarmerie de PLOUDALMEZEAU.

Fait à PORSPODER, le 9 août 2021



Le Maire,  
ves ROBIN